



5.1.20. CIRCUIT DE SUSPENSION

CIRCUIT DE SUSPENSION : Ensemble des canalisations de transfert d'énergie hydraulique ou pneumatique du système de suspension.

SUSPENSION : Ensemble des organes interposés entre la route et la structure du véhicule, qui a pour but :

- d'effacer les irrégularités de la chaussée ;
- d'absorber les vibrations tout en assurant la stabilité du véhicule et tout en s'opposant au roulis dans les virages ;
- de supporter les forces de réaction qui surviennent lors de l'accélération et du freinage.

La suspension peut être mécanique à ressort, pneumatique, hydraulique ou mixte.

5.1.20.1. ETAT

5.1.20.1.1. **Détérioration notable** | S |

Corrosion importante, usure par frottement.
Canalisation pincée

5.1.20.1.2. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur du circuit de suspension (corrosion, canalisation détériorée,...) ne rentrant pas dans le cadre du point 5.1.20.1.1.

5.1.20.1.3. **Défaut notable d'étanchéité** | S |

Fuite de liquide hydraulique.
Fuite d'air non compensée par le débit du compresseur, moteur du véhicule au ralenti.

5.1.20.1.4. **Défaut d'étanchéité** | O |

Observation à mentionner en cas de fuite léger sur un circuit d'air de suspension.

5.1.20.2. FONCTIONNEMENT

5.1.20.2.1. **Non fonctionnement** | S |

Valve de nivellement ou levier « monte et baisse » n'assurant plus sa fonction.

5.1.20.2.2. **Fonctionnement anormal** | O |

Observation à mentionner en cas de fonctionnement anormal d'un circuit de suspension ne rentrant pas dans le cadre du point 5.1.20.2.1.



Formation Contrôle Automobile

5.1.20.3. FIXATION

5.1.20.3.1. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de défaut de fixation d'élément d'un circuit de suspension (fixation de canalisation d'air,...).

